grandBesançonhabitat

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

*Veuillez remplir les champs marqués **

ORGANISME ENCAISSEUR :
Office Public de l'Habitat
de Grand Besançon
6 rue André Boulloche
BP 2147 - 25052 Besançon Cedex

Référence Unique du Mandat (RUM)
(Cadre réservé à l'OPH de GBH) :
……

IDENTITÉ DU LOCATAIRE :

NOM* : ……

Prénom* : ……

N° dossier facturation* : ……
(information sur votre facture)

Bat N°* : …… Appart N°* : ……
Adresse* :……
……

Adresse mail* : ……

COMPTE A DÉBITER :

NOM* : …… Prénom* : ……

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE* : ……

IBAN : Numéro d'identification international de votre banque

				/				/				/				/				/				/			

BIC : Code d'identification de votre banque

Date de prélèvement Souhaitée* :

☐ 7
☐ 10
☐ 13

*cocher la case

A compter du :
(si nécessaire)
Mois :……
Année : ……

Type de paiement : récurrent / répétitif

➢ **Pièce à fournir obligatoirement : Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**

NOM et ADRESSE DE L'ORGANISME CREANCIER :
Office Public de l'Habitat
de Grand Besançon
6 rue André Boulloche
BP 2147 - 25052 Besançon Cedex

Identifiant créancier SEPA-ICS
FR45ZZZ144797

En signant cette autorisation ,vous autorisez Grand Besançon Habitat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Grand Besançon Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

A *……, le *…….

Signature* :

Les informations contenues dans ce document qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice , par ce dernier, de ses droits d'opposition d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.